

La stratégie en matière de santé mentale au Canada, *Changer les orientations, changer des vies* invite tous les paliers de gouvernement à jouer un rôle de leader quant aux enjeux associés aux troubles mentaux et à la maladie mentale au Canada.

Que peuvent faire les municipalités?

- Outiller les premiers répondants et les agents des services de première ligne et leur fournir la formation nécessaire pour qu'ils puissent réagir adéquatement avec les personnes ayant des troubles mentaux ou qui présentent un risque de suicide
- Faciliter l'intégration et la continuité des services requis par les personnes aux prises avec un trouble mental ou une maladie mentale pour qu'elles aient une meilleure qualité de vie et pour réduire les coûts
- Établir des modèles de milieux de travail qui favorisent la santé mentale pour ainsi réduire le nombre de réclamations d'invalidité à court et à long-terme et améliorer la productivité
- Appuyer des activités en vue de réduire la stigmatisation associée aux troubles mentaux et à la maladie mentale
- Évaluer et adapter les services, les programmes et les politiques municipales pour qu'ils aient des répercussions positives sur la santé mentale et contribuent à prévenir le suicide
- Envisager de mettre en œuvre un programme fondé sur l'approche accordant la priorité au logement pour lutter contre l'itinérance chronique affectant les personnes aux prises avec une maladie mentale



Mental Health  
Commission  
of Canada

Commission de  
la santé mentale  
du Canada

### Commission de la santé mentale du Canada

#### Bureau de Calgary

Bureau 320, 110 Quarry Park Blvd SE  
Calgary, Alberta T2C 3G3  
Tél : 403-255-5808  
Télé : 403-385-4044

#### Bureau d'Ottawa

Bureau 600, 100 rue Sparks  
Ottawa, Ontario K1P 5B7  
Tél : 613-683-3755  
Télé : 613-798-2989



Rendez-vous au [www.commissionsantementale.ca](http://www.commissionsantementale.ca) pour découvrir tous les outils servant à la promotion de la santé mentale et du bien-être dans les communautés.

**Venez nous rencontrer au kiosque 210**

# Pour des villes et des communautés plus saines sur le plan de la santé mentale

Les vues exprimées aux présentes sont celles de la Commission de la santé mentale du Canada.  
La production de ce document a été rendue possible grâce à la contribution financière de Santé Canada.

Les municipalités deviennent des partenaires clés de la prévention de la maladie mentale et du suicide en assurant la promotion de la santé mentale et en contribuant au rétablissement des personnes aux prises avec un trouble mental ou une maladie mentale.

- Une personne sur deux au Canada aura eu une maladie mentale à l'âge de 40 ans.
- Aujourd'hui, plus de 6,7 millions de personnes au Canada sont aux prises avec un trouble mental ou une maladie mentale. À titre de comparaison, 2,7 millions de personnes ont un diabète de type 2.

### Maladie mentale et corps policiers

Les policiers municipaux interceptent tous les jours des personnes ayant des troubles mentaux ou une maladie mentale. En fait, trois personnes sur dix aux prises avec un problème de santé mentale sont approchées par les policiers à un certain moment durant leur traitement. Dans la moitié des cas, elles sont transférées à un poste de police ou référées à une ressource offerte dans la communauté.

*Découvrez comment le Projet relatif aux services policiers contribue à améliorer les interactions entre les corps policiers et les personnes aux prises avec des troubles mentaux ou une maladie mentale. Visitez le site [www.commissionsantementale.ca](http://www.commissionsantementale.ca).*

### Prévention du suicide

Au Canada, le suicide est dans les rangs des causes de décès chez les jeunes de 15 à 24 ans. Chaque année, plus de 350 000 personnes commettent une tentative de suicide et près de 4 000 y succombent.

*Les municipalités peuvent intervenir et prévenir le suicide en offrant des programmes de lutte à la stigmatisation, en sensibilisant les agents des services de première ligne sur la santé mentale et par d'autres moyens faisant la promotion de la santé mentale et favorisant l'accès aux services et aux ressources. Rendez-vous au [www.commissionsantementale.ca](http://www.commissionsantementale.ca) pour en savoir plus.*

### Les municipalités en tant qu'employeurs

Les problèmes de santé mentale sont à l'origine d'environ 30 p. 100 des réclamations d'invalidité à court et à long terme. Celles-ci atteignent un sommet dans l'intervalle où les employés sont dans leurs années les plus productives. Les troubles mentaux et les maladies mentales engendrent des dépenses annuelles chiffrées à plus de 50 milliards de dollars pour l'économie canadienne.

*Mettez à profit les outils destinés à l'amélioration de la santé mentale au travail tels que la norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail disponible au [www.commissionsantementale.ca](http://www.commissionsantementale.ca).*

### Itinérance chronique

Il y a entre 150 000 et 300 000 personnes itinérantes au Canada. La moitié d'entre elles ont de graves problèmes de santé mentale.

On estime les coûts annuels associés à l'itinérance chronique à 1,4 milliard de dollars. Ces coûts sont surtout attribuables à la fréquentation élevée des services d'urgence et des refuges ainsi qu'au recours massif au système de justice pénal.

*Les résultats préliminaires du projet Chez Soi de la Commission de la santé mentale du Canada indiquent que non seulement l'approche accordant la priorité au logement contribue à réduire l'itinérance chez les personnes ayant une maladie mentale, mais qu'elle occasionne aussi une meilleure utilisation des fonds publics. Cette approche permet en effet d'économiser près de 3 dollars pour chaque tranche de 2 dollars investie pour loger et offrir des services à de grands utilisateurs de services d'urgence en santé, de refuges et de services judiciaires. Consultez le site [www.commissionsantementale.ca](http://www.commissionsantementale.ca) pour en savoir plus au sujet de ce projet.*

### Population vieillissante

Comme on prévoit que le nombre de Canadiens de plus de 65 ans doublera d'ici 2036, le nombre d'aînés ayant un trouble mental ou une maladie mentale accusera une hausse significative.

*Positionnez cet enjeu au centre des conversations en consultant les Lignes directrices relatives à la planification et à la prestation de services complets en santé mentale pour les aînés canadiens et l'Outil d'évaluation des politiques en matière de santé mentale des aînés disponibles sur le site [www.commissionsantementale.ca](http://www.commissionsantementale.ca).*